

À LA UNE

Bar : une espèce sous la pression de nombreuses flottilles

La ressource de bar va mal et l'Union européenne doit adopter des mesures d'ici la fin de l'année. Les professionnels français, les plus concernés, viennent de présenter leurs propositions pour cette espèce sensible.



Les pêcheurs demandent une augmentation de la taille minimale des captures à 40 cm.

Pour la deuxième fois en dix jours, la commission bar du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) s'est réunie à Paris, le lundi 20 octobre. À l'ordre du jour, la définition d'une position commune de l'organisation professionnelle, alors que l'Union européenne doit, avant la fin de l'année, prendre des mesures de restriction sur cette espèce, qui n'était jusqu'ici pas encadrée au niveau communautaire.

Cet été, les scientifiques du Ciem (Conseil international pour l'exploration de la mer) ont en effet préconisé une baisse des débarquements en 2015 de 80 % pour la zone nord (Manche, mer du Nord, ouest des îles Britanniques et mer Celtique) et de 20 % pour le golfe de Gascogne. Même si les institutions communautaires ne

suivent pas totalement cet avis, il est certain que le début 2015 se traduira par un serrage de boulons.

Les différents CCR (comités consultatifs régionaux) concernés (mer du Nord, Eaux occidentales septentrionales et Eaux occidentales méridionales), qui s'étaient déjà rencontrés en septembre, doivent maintenant se retrouver dans la deuxième moitié de novembre, en vue de proposer des mesures de réduction de la mortalité par pêche à la Commission européenne.

La Commission compte proposer un plan de gestion au conseil des ministres européen des 15-16 décembre et envisagerait même, si un consensus ne se dégageait pas, d'agir seule, en prenant des mesures d'urgence.

On n'en est pas encore là,

mais ce qui est certain, c'est que l'enjeu est loin d'être mineur pour les pêcheries françaises de la façade atlantique et de la Manche. Avec un chiffre d'affaires à la première vente sous criée de près de 45 millions d'euros selon FranceAgriMer, le bar arrivait en troisième position en 2013, assez loin derrière la sole et la lotte mais devant la coquille Saint-Jacques et le merlu.

LA FRANCE, 70 % DES CAPTURES EUROPÉENNES

Les pêcheurs professionnels français, de plus, sont de loin les plus impliqués dans cette pêcherie avec, selon les scientifiques de l'Ifremer, 70 % des captures professionnelles européennes. Cela, même si les

Britanniques et les Néerlandais ont, ces dernières années, augmenté leurs captures de bar, au chalut pélagique ou à la senne danoise.

Cette prédominance des Français dans la pêcherie a, de fait, empêché de voir reprise la proposition, émise par le CNPMM dès 2011, de mettre en place un régime de Tac et quotas. « Dans toutes les discussions qu'on a pu avoir dans le cadre des comités consultatifs régionaux, on sentait bien que personne d'autre que les Français n'y était favorable. Ce qu'on peut comprendre, puisqu'on a les antériorités », admet Anthony Morin, patron d'une paire de pélagiques à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, qui a pris cette année la succession de Pierre-Georges Dachicourt à la tête de la commission bar.

Mais au-delà des conflits ou divergences avec des flottilles étrangères, la principale difficulté de ce dossier est bien la multiplicité des flottilles françaises concernées et leurs intérêts divergents, parfois même opposés. L'Ifremer, dans une étude réalisée pour la commission de la pêche du Parlement européen, détaille en effet pas moins de six flottilles professionnelles débarquant du bar en France (lire ci-contre). Dont deux qui en dépendaient, pour plus de 50 % de leurs chiffres d'affaires en 2009 : 21 chalutiers pélagiques (qui emploient 104 marins) et 218 métiers de l'hameçon (273 marins).

Depuis les années 1970, les conflits n'ont d'ailleurs pas manqué entre ces deux flottilles. De



Repères

-60 % environ de captures conseillées sur la zone nord, suivant l'approche RMD. Et -20 % par précaution sur les trois zones non évaluées.

30 % : la part de la pêche de loisir par rapport aux captures professionnelles en Europe (évaluation).

55,5 millions d'euros : le chiffre d'affaires en première vente pour le bar en France en 2013.



cohabitation sur zone d'abord, avec la « guerre du pélagique » soldée par les accords Pellerin. Sur les marchés ensuite, amenant à la mise en place, en 1996, de quotas de débarquements hebdomadaires pour les pélagiques, à 2 tonnes par semaine d'abord, puis à 5 tonnes en 1999 et, depuis 2012, à 9 tonnes par quinzaine. À un moindre degré, les ligneurs se plaignent aussi des « coups de bar » opportunistes des bolincheurs en ouest-Bretagne ou de certains fileyeurs dans le sud du golfe de Gascogne, et s'inquiètent de l'impact d'un développement de la senne danoise.

UNE TAILLE MINIMALE PORTÉE À 40 CM

Mais si ces divergences entre flottilles professionnelles demeurent (lire page 4), elles sont loin de résumer les pressions diverses s'exerçant sur la ressource. Il faut encore compter avec la pêche plaisancière, que l'étude de l'Ifremer estime à environ le tiers des débarquements professionnels (sur la zone nord, le Ciem les estime à 1 500 tonnes, pour 4 100 tonnes de pêche professionnelle), mais dont les distributions par taille sont très mal cernées (2). Les associations de plaisanciers font aussi entendre leurs voix, parfois bruyamment, et sont vent debout contre la pêche sur les frayères.

Dans les prochaines semaines, les pêcheurs professionnels comptent bien, comme ils l'ont rappelé à l'issue de la réunion du lundi 20, que la contribution que la pêche professionnelle consentira soit « accompagnée d'un effort équivalent de la part de la pêche récréative ».

Car cette réunion a abouti, au bout de débats assez âpres, à ce que la commission bar propose des mesures qui auront des conséquences pour toutes les flottilles. À commencer par la demande d'une augmentation de la taille minimale de capture

à 40 cm, pour tous les métiers et dans toutes les zones concernées par cette espèce.

Le CNPMM préconise aussi une augmentation de la période d'arrêt de la pêche, qui passerait d'une semaine à un mois entre le 1^{er} janvier et le 31 mars pour les chalutiers pélagiques, ainsi que pour les chalutiers de fond et fileyeurs ciblant cette espèce (une notion qui devra être précisée). Les autres métiers, comme les bolincheurs ou senneurs, ne devront pas dépasser les 25 % de capture de bar par marée. Enfin, le CNPMM demande

la mise en place d'un système d'AEP (Autorisation européenne de pêche).

Bernard JÉGOU

(1) La réunion précédente, le vendredi 10, s'était soldée par la demande de simulations à la direction des Pêches.

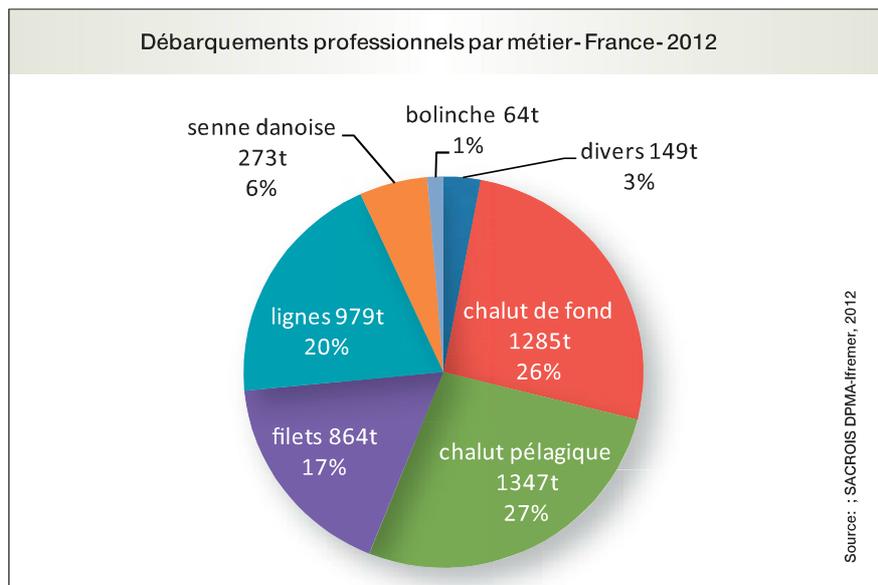
(2) La taille minimale de débarquement a été portée de 36 à 42 cm en 2012, mais son respect semble variable, malgré les campagnes des associations.

SIX FLOTTILLES FRANÇAISES SUR LE BAR

Avec près de 5 000 tonnes sur 7 000, la France pèse plus de 70 % des captures professionnelles de bar en Europe. Elle est pratiquée par six flottilles. L'Ifremer les décrit dans une étude pour le Parlement européen : *Les stocks de bar commun et les mesures de gestion dans l'Union européenne*.

Les chalutiers pélagiques sont une trentaine à cibler le bar. De taille comprise entre 18 et 24 mètres (avec quatre à cinq marins), ces navires ciblent le bar en hiver sur les zones de frayères quand le poisson est regroupé. Leurs débarquements sont importants. Malgré un faible prix de vente (7 euros le kg en moyenne en 2013), ils sont économiquement dépendants de l'espèce, pour une bonne part à plus de 50 % de leur chiffre d'affaires annuel. Leurs débarquements sont encadrés à 9 tonnes par quinzaine. Il y a eu un report d'activité des pélagiques du golfe de Gascogne vers la Manche.

Les chalutiers de fond sont plus de 800 à capturer du bar, surtout de novembre à mars, généralement sans le viser bien qu'au global, leurs captures sont importantes. Avec de larges zones de travail (dans les 12 milles et au-delà), ils dépendent globalement peu de cette espèce. Les ligneurs (et palangriers) sont nombreux (plus de 400), de



petite taille (moins de 12 mètres avec un à deux marins). Près de 300 navires ciblent le bar, dans les moins de 12 milles, généralement d'avril à novembre. Ils le valorisent à un prix élevé (17 euros/kg en moyenne en 2013) et en sont économiquement très dépendants, là aussi à plus de 50 % pour la plupart.

Les fileyeurs sont nombreux (autour de 600). Une flotte dans le golfe de Gascogne cible clai-

rement le bar en période hivernale sur frayères.

Depuis 2009, quelques senneurs danois pêchent aussi le bar, surtout en hiver. Ils n'en sont pas actuellement dépendants économiquement mais pourraient le devenir car leurs captures augmentent.

Enfin, une vingtaine de bolincheurs de 12 à 18 mètres pêchent du bar (généralement non ciblé) dans des zones limi-

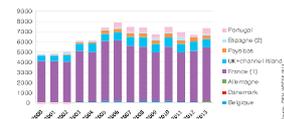
tées. Leurs débarquements étalés dans l'année sont plafonnés à 50 tonnes par an, soit 1 % des débarquements professionnels français.

Toutes flottilles réunies, les taux de rejets sont assez faibles, estimés à 3,7 % des captures en 2013.

Solène LE ROUX

4 STOCKS. Le Ciem définit arbitrairement quatre stocks : stock « nord » (Manche, mer Celtique, mer du Nord) ; golfe de Gascogne ; eaux ibériques ; ouest Irlande et ouest Écosse. Mais il peut tout aussi bien n'exister qu'une seule population de bar en Atlantique nord-est.

LA FRANCE EN TÊTE DES CAPTURES. Les débarquements français représentent près des trois quarts des débarquements professionnels en Europe, soit 4 961 tonnes sur plus de 7 000 tonnes en 2013. La France pèse 92 % des débarquements dans le golfe de Gascogne (l'Espagne 8 %) et 63 % en zone nord (Royaume-Uni 22 %, Pays-Bas 10 %).



L'ENVIRONNEMENT CLÉ. L'Ifremer souligne que l'équilibre des stocks de bar dépend de la pression de pêche, « mais également des conditions environnementales qui conditionnent le succès de la reproduction et de la survie des tout jeunes juvéniles au sein des nourrices très côtières ».

À LA UNE

Des mesures trop tardives, selon les ligneurs

La délibération de la commission bar du CNPMM, prise le lundi 20 octobre, rend amer le président de l'Association des ligneurs de la pointe de Bretagne.

« J'ai le sentiment d'un grand gâchis, soupire Gwen Pennarun, ligneur basé à Sainte-Marine, au Pays bigouden. Ce sont des décisions qui arrivent trop tard. Depuis quinze ans, notre Association ne cesse de demander la mise en place de mesures de gestion dans la pêcherie du bar. Pendant un moment, on a eu les cartes en main. C'est fini maintenant. La délibération du CNPMM n'est que consultative, c'est la Commission européenne qui tranchera. »

Il reconnaît néanmoins que l'esprit des propositions du Comité national est le bon. Même si la principale décision, la taille minimale de capture du bar fixée à 40 cm pour tous les métiers, lui semble une marche haute à franchir. « On aurait préféré un palier intermédiaire à 38 cm en agissant sur le nombre d'hameçons, quitte à augmenter progressivement la taille de capture dans le temps », poursuit Gwen Pennarun. Les gros poissons étant bien plus rares depuis deux à trois ans, il craint en effet que les ligneurs soient



Gwen Pennarun a le « sentiment d'un grand gâchis ».

amenés à se concentrer dans certains secteurs alors qu'ils se répartissent aujourd'hui entre la côte, pour les bars de 37 à

40 cm, et les zones un peu plus éloignées pour les bars plus grands.

Le président des ligneurs de la

pointe de Bretagne reconnaît la pertinence de l'instauration d'un arrêt biologique d'un mois entre le 1^{er} janvier et le 31 mars pour les chalutiers pélagiques, les chalutiers de fond et les fileyeurs.

À ceci près que l'association professionnelle aurait préféré un mois d'arrêt biologique entre le 1^{er} février et 31 mars, « période de plus forte vulnérabilité de l'espèce au regard de son cycle de reproduction », comme le disait l'association au début octobre, dans un courrier adressé au CNPMM et à sa commission bar. Elle souhaitait aussi l'interdiction de pêche sur frayères pendant toute la période de reproduction – elle n'a été qu'en partie écoutée.

L'association réclamait aussi des mesures de sélectivité pour chaque métier travaillant le bar. Sur ce point, le CNPMM ne propose pas d'obligations de moyens, mais des objectifs de résultats : des limitations hebdomadaires de captures par navire et un seuil de 25 % de prises au maximum par marée pour les navires pêchant le bar accessoirement. Gwen Pennarun le

regrette. Il estime en effet que « si on n'impose pas du maillage précis pour le chalut de fond ou le pélagique, il y aura forcément des rejets (NDLR : pour les poissons en surnuméraire), donc de la perte ».

Quant à la proposition de la commission bar de mettre en place un système d'autorisations européennes de pêche (AEP) par zone dans un plan de gestion de l'espèce à long terme, le président des ligneurs n'y voit que des inconvénients. « Il y a risque de transfert de l'effort de pêche des pélagiques d'une zone où le stock est faible vers la zone où le stock est meilleur. »

Désormais, c'est au niveau européen d'en débattre et, *in fine*, à la Commission européenne de trancher. La décision pourrait faire mal à certains. « Le lobbying des pélagiques fait ces dernières années pour ne prendre aucune mesure de gestion dans la pêcherie du bar risque de se retourner contre eux », pique Gwen Pennarun.

Franck JOURDAIN

Les plaisanciers pour les 42 cm Les pélagiques las des critiques

S'il y a une espèce qui suscite des tensions entre les pêcheurs professionnels et les pêcheurs plaisanciers, c'est bien le bar. C'est en effet l'une des principales cibles des pêcheurs plaisanciers (ceux motorisés notamment), qui n'hésitent pas à investir des sommes considérables pour leur passion.

L'impact de la pêche plaisance sur la ressource de bar n'avait pourtant pas fait l'objet d'études avant ces toutes dernières années. Celle réalisée pour le Parlement européen par l'Iframer parle de données « trop parcellaires » au niveau européen, même si des études sont lancées dans plusieurs pays et que le Centre international pour l'exploration de la mer (Ciem) s'avance sur une ponction représentant 30 % de celle de la pêche professionnelle.

Quant aux données françaises, où on dispose de deux enquêtes nationales, les scientifiques parlent d'une capture de 3 000 tonnes en 2011, mais précisent que c'est une moyenne dans une fourchette d'incertitude très élevée (entre 1 666 tonnes et 4 998 tonnes).

Les fédérations de pêcheurs plaisanciers, farouchement opposées à la pêche au chalut pélagique sur les frayères, suivent évidemment ce dossier avec une extrême attention. L'Alliance française pour la promotion de la plaisance et des pêches de loisir en mer (1), dans un communiqué du vendredi 17 octobre, rappelle ainsi

qu'« en 2000, les fédérations françaises de pêcheurs de loisir (FNPPSF et FFPM) déposaient déjà un manifeste à Bruxelles demandant l'interdiction des pêches intensives sur les frayères ».

Mais si, sur ce point, les plaisanciers peuvent envisager une alliance tactique avec les professionnels non pélagiques (ligneurs en particulier), ce n'est pas du tout le cas pour l'autre « mesure prioritaire » qu'ils défendent, celle de la taille minimale. L'AF3P rappelle dans son communiqué qu'elle défend « la mise en place de tailles biologiques pour toutes les espèces, applicables à tous aux niveaux français et européen. Dans cet esprit, elles ont accepté un passage de la taille minimale de capture à 42 cm pour le bar. Pourquoi cette taille n'est-elle pas, à ce jour, appliquée aux pêcheurs professionnels ? »

À défaut de copier l'Irlande, qui n'autorise que la pêche de loisir, les fédérations de plaisanciers demandent que ces deux mesures (taille à 42 cm et repos biologique) soient généralisées « aux niveaux français et européen ».

Bernard JÉGOU

(1) AF3P, qui regroupe la FNPPSF (Fédération nationale de pêcheurs plaisanciers et sportifs de France), la FFPM (Fédération française de pêche en mer) et la FCSMP (Fédération de chasse sous-marine passion).

Président de la commission bar du Comité national des pêches depuis quelques mois, Anthony Morin est aussi armateur de deux chalutiers pélagiques à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, la paire La Roumasse et Le Natif II (1). « J'ai commencé la pêche en 1990 et je suis à mon compte depuis 2005, indique-t-il. Toujours au pélagique dans le golfe de Gascogne, en alternant bar, dorade, sardine et anchois selon les saisons. On a toujours pêché du bar, mais c'est vraiment devenu une espèce essentielle pour le chiffre d'affaires lors de la fermeture de la pêche à l'anchois. »

Avec une saison qui dure,

habituellement, de décembre à mars, la baisse des captures de bar intervenue cette année n'est, selon lui, pas pour autant preuve d'un effondrement de la ressource. « Pendant la série de coups de vents et de tempêtes, le poisson s'est réfugié au fond, on n'a pas pu le pêcher au chalut. Mais les fileyeurs, eux, ont fait d'assez bonnes pêches, c'est qu'il y avait du poisson. »

S'il juge la situation moins dramatique qu'on ne le dit, Anthony Morin s'est quand même impliqué dans la proposition commune de la profession, avant même de présider la commission. « Mais en tant que pélagique, on en a un peu assez d'être toujours critiqués, alors

que c'est l'une des pêcheries les plus contrôlées et qu'on pêche de gros poissons, regrette-t-il. On avait déjà accepté de restreindre nos périodes de pêche et mis en place des quotas, on fait encore un effort avec une fermeture d'un mois dans la saison. Il ne faut pas oublier qu'une paire de bœufs, cela fait vivre une douzaine de familles. »

B. J.

(1) S'il a conservé les mêmes noms depuis 2005, il a rajeuni sa flottille à deux reprises en rachetant des chalutiers à Lorient, un en 2009 et un autre tout dernièrement.



Anthony Morin arme deux chalutiers à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.



Il est à son compte depuis 2005.